



Thervay



www.thervay.fr

Réunion du conseil municipal du 5 avril 2018

Séance ouverte à 20h30

Convocation : 30 mars 2018

Présents : 07

Secrétaire de séance : Patrick ORSAT

Absent excusé : 02

Absent non excusé : 0

Le compte rendu du 02 Mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

Stéphane ECARNOT a donné procuration à Jean François PELOT.
Philippe BERNARD a donné procuration à Franck PHILIPPON.

Budget communal et assainissement

Compte Administratif 2017 :

En l'absence de Mme VERMOT-DESROCHES Marie-Hélène, Maire, le Conseil Municipal, présidé par Mr CRETIN Christian, Premier Adjoint, décide, à l'unanimité, d'approuver les comptes administratifs 2017 de la commune et du service assainissement dressés par le Maire est présentés par Mme la Secrétaire de Mairie et dont les chiffres sont les suivants

COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	135 836.24 €
Recettes	323 605.19 €
Report excédent de fonctionnement 2016	+ 268 635.95 €
Excédent total section de fonctionnement	456 404.90€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	112 454.73 €
Recettes	79 010.36 €
Report déficit d'investissement 2016	- 45 125.77 €
Restes à réaliser 2017	- 13 760.80 €
Déficit total section d'investissement	- 92 330.94 €

EXCEDENT GLOBAL + **364 073.96 €**

<u>SERVICE ASSAINISSEMENT</u>	
<u>SECTION D'EXPLOITATION</u>	
Dépenses	11 899.18 €
Recettes	33 681.64 €
Report excédent d'exploitation 2016	+ 19 990.30 €
Déficit total section de fonctionnement	41 772.76 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses	957 782.51 €
Recettes	1 162 745.04 €
Report excédent d'investissement 2016	+ 4 089.30 €
Excédent total section d'investissement	209 051.83 €
<u>EXCEDENT GLOBAL</u>	+ 250 824.59 €

La compétence assainissement ayant été reprise par la CCJN au 1^{er} janvier 2018 et le budget assainissement dissout, le Conseil Municipal décide d'affecter, sur le budget primitif 2018 de la commune, l'excédent de fonctionnement et d'investissement du budget assainissement de 2017.

Compte de Gestion 2017 :

Après vérification des comptes de gestion de 2017 établis par Madame la Perceptrice pour la commune et le service assainissement, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter ces comptes.

Budget 2018 :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de voter le budget primitif 2018 pour la commune tel qu'il a été présenté par Mme la Secrétaire de Mairie et dont les chiffres sont les suivants :

COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	354 513.11 €
Recettes	678 961.72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	452 700.00 €
Recettes	452 700.00 €

Vote des 4 taxes :

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taxes communales.

À noter que le maintien de cette taxe à l'équilibre représente malgré tout une diminution de la part perçue par la commune (159 481 € en 2015 et 153 042 € en 2016).

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux des 3 taxes de l'année 2017 sur l'année 2018.

Taxe d'habitation	: 13,10 %
Taxe foncière (bâti)	: 11,46 %
Taxe foncière (non bâti)	: 22,97 %

Bois, Travaux sylvicoles :

Les travaux pour le griffage des bois sur la parcelle 8 des Vernay représentent un coût de 2505.36 €.

Travaux non réalisés l'année dernière, donc reportés cette année.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser la dépense pour effectuer ces travaux.

Réfection Alambic :

Le devis de M. Philippe JARROT de Chancey d'une valeur de 864€ TTC a été choisi pour la réfection de l'alambic. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité.

Adhésion à la Commune Forestière :

Le Conseil Municipal a refusé à l'unanimité la demande d'adhésion à la Commune Forestière d'une valeur de 247€.

SIDEC : Service Informatique Mutualisé IDG :

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'augmentation d'une valeur de 257€ par an le nouveau modèle de Convention intégrant les dématérialisations totales de leurs flux administratifs et financiers initiées par les services de l'état.

Actualisation des Services Communaux :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VALIDE** à compter du 15 avril 2018 les tarifs suivants :

- | | | |
|---|----------------------------------|---------------------------|
| • La photocopie | | 0.15 € |
| • les concessions cimetièrre | - columbarium 30 ans | 300.00 € |
| | - columbarium 50 ans | 430.00 € |
| | - place trentenaire (2m x 1m) | 35.00 € le m ² |
| | - place cinquantenaire (2m x 1m) | 60.00 € le m ² |
| | - emplacement caverne 30 ans | 70.00 € |
| | - emplacement caverne 50 ans | 120.00 € |
| • la location de la salle des fêtes | - habitants de Thervay | 140.00 € |
| <u>avec vaisselle et lave-vaisselle</u> | - personnes extérieures | 160.00 € |
| | - expositions | 50.00 € |
| | - enterrements | 40.00 € |
| | - chauffage | 45.00 € |
| | - 1 table + 4 chaises | 1.50 € |
| • la location de la salle de la Voûte | - habitants de Thervay | 35.00 € |

	- personnes extérieures	45.00 €
	- enterrements	15.00 €
• la location Voûte + salle des fêtes	- habitants de Thervay	160.00 €
	- personnes extérieures	180.00 €
• l'affouage	- le stère	4.00€
(montant de la taxe d'affouage = 4 € x nombre de stères évalués par lot –lot, dont les quantités seront variable en fonction des coupes).		
• l'alambic	- la journée	30.00 €
• sacs poubelles	- 30 litres	0.05 €
	- 50 litres	0.08 €
	- 100 litres	0.12 €

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité la mise à jour des tarifs.

Subventions Communales :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention de 100€ pour le Foot de Moissey (8 enfants de Thervay y adhèrent).

50€ c'est la somme attribuée au Souvenir Français, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité.

SIVOM du Massif de la Serre :

Pour information le SIVOM du Massif de la Serre prend en charge la réfection de l'ancien chemin de la poste.

Inauguration de la Station d'épuration :

L'inauguration de la station d'épuration aura lieu le 18 Mai 2018 15h00 en présence de Monsieur Le Sous-Préfet et des élus locaux.

Arbre des Valeurs :

Chaque Commune doit planter l'arbre des valeurs pour transmettre le devoir de mémoire. Il sera planté à côté du tulipier de Virginie le 11 Novembre 2018.

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité.

Fin séance 23 H 10

La prochaine réunion est fixée le 8 juin 2018 à 20H30.

